



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 2 février 2011

Dialogue social

Madame le Ministre d'Etat,

Vous avez bien voulu proposer aux organisations syndicales représentatives du ministère des affaires étrangères et européennes une rencontre vendredi 4 février 2011 et la CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE) vous en remercie.

Nous ne vous surprendrons pas si nous mentionnons au nombre de nos principales préoccupations l'état de délabrement profond de notre ministère et les conséquences humaines, dramatiques, qui en découlent. Le 15 décembre 2010, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, vous vous êtes, pour votre part, exprimée en ces termes :

« (...) il est exact [que ce ministère] est maltraité sur le plan budgétaire (...) Il a commencé la RGPP avant la RGPP et s'est assez mal défendu (...) Dans tous les ministères où je suis passée, j'ai considéré la RGPP comme l'exigence d'une amélioration de l'utilisation de chaque euro donné, pas celle de réductions systématiques. RGPP ou pas, j'ai toujours essayé d'avoir des budgets adaptés à la situation. Je n'ignore pas les besoins des finances publiques, mais lorsqu'on a des ambitions, les moyens doivent être en phase (...) je n'ai pas l'intention de ne rien faire ».

Nous ne demandons qu'à vous prendre au mot, car il y a urgence. Ce ministère perd de façon continue de sa substance et il est à terme menacé de disparition.

La CFDT avait fait part à votre prédécesseur du désarroi des agents dont les ETP sont rabetés à coup de révision générale des politiques publiques (RGPP) et qui ne disposent pas des moyens nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées. La situation actuelle nous oblige malheureusement à vous tenir le même discours.

Cette situation est source d'une très grande souffrance au travail, en poste comme à l'administration centrale. Sans méconnaître les efforts entrepris par l'administration depuis plus d'un an pour y porter remède, cette souffrance est une réalité inacceptable dont il convient de prendre toute la mesure.

Les agents du ministère ont besoin d'objectifs clairs et des moyens nécessaires pour les atteindre. Or ils sont privés autant des premiers que des seconds. Cela est vrai dans tous les secteurs d'activité de ce ministère.

S'agissant du réseau culturel, notre syndicat a dénoncé à maintes reprises la privatisation rampante qui découle notamment de la création de l'Institut français et il a interrogé l'administration sur les objectifs de cette réforme, tout comme il l'a interrogée sur ceux de l'expérimentation, dans treize postes, du rattachement à cet institut du réseau culturel de la France à l'étranger. L'administration n'a pas été en mesure de fournir une réponse. Comment, dans ces conditions, ne pas en déduire que cette administration, censée piloter l'action culturelle, ne sait pas où elle va ?

Notre syndicat s'est élevé contre des licenciements qui ont eu lieu, en Egypte notamment, dans le réseau culturel, et qui se sont, de l'avis même des juristes de cette administration, effectués au mépris des droits des agents. La direction générale de la mondialisation, qui gère le réseau culturel, persiste au demeurant dans son mépris des agents et du droit. Cette situation intolérable doit être résolue par votre administration plutôt que d'être portée, tôt ou tard, sur la place publique. Dans le contexte de réduction massive des effectifs qui se profile du fait de la fusion des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et des établissements à autonomie financière (EAF), nous attendons de vous qu'il soit mis fin à de tels errements.

Par ailleurs, comme vous le savez, l'année 2012 verra à l'étranger, dans les **consulats**, la double organisation, pour les Français qui vivent à l'étranger, des élections présidentielles et des élections législatives. Nous devons vous dire que l'évolution de la carte et des effectifs consulaires ne permet pas, aujourd'hui, d'assurer que ces élections seront préparées et menées avec la sécurité juridique et matérielle requises.

D'une façon plus générale, il est frappant de constater à quel point **le réseau consulaire est lui aussi maltraité**. En effet, outre le fait que ce ministère a perdu la maîtrise de la politique des visas, dont il n'assure plus que l'exécution, il n'est même plus certain de mener à bien ses missions d'administration et de protection de nos compatriotes. Or, si nous voulons conserver un lien avec ces derniers, qui sont plus de deux millions à l'étranger, il est urgent, au vu de la tension extrême qui pèse sur nos consulats, de s'assurer de l'administration courante de ces Français et des moyens d'assurer leur sécurité et celle de leurs biens, et pour ce faire de stopper l'hémorragie d'emplois qui saigne à blanc le réseau consulaire.

Après l'abandon de la coopération technique, du pilotage immobilier et de l'adoption internationale, après la perte des visas, les agents s'inquiètent vivement du fait que **la question de l'universalité du réseau des ambassades** puisse venir sur la table, tout comme celle de la fiscalité des indemnités de résidence.

Les craintes ne sont pas moindres face aux projets de la direction de l'administration générale et de la fonction publique (DGAFP) sur la création de vastes corps interministériels, qui sont en réalité une négation de nos métiers, voire une remise en cause du statut général des fonctionnaires.

En réalité, jamais le ministère des affaires étrangères et européennes n'a été autant menacé dans son existence comme dans ses missions.

Face à ces attaques, les personnels que nous représentons attendent de vous, Madame le Ministre, que vous vous mobilisiez pleinement, non seulement, ainsi que vous y êtes engagée, pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice des missions de votre administration, mais également pour la sauvegarde desdites missions.

Nos collègues attendent également de vous des améliorations de leurs conditions d'existence.

Ainsi :

les agents expatriés sont dans l'attente de l'aboutissement des travaux sur la compensation horaire des heures supplémentaires, des permanences et des astreintes ;

les agents de catégorie C, dont les conditions de vie ont fait l'objet d'un constat alarmant de la part de notre syndicat, espèrent un aboutissement rapide de mesures étudiées au sein d'un groupe de travail, notamment pour ce qui est relatif à leur rémunération, tant pour ce qui est des primes à l'administration centrale qu'en termes de fonctionnalisation de l'indemnité de résidence, à la promotion interne par l'augmentation des ratios, à l'accès au logement et aux règles de gestion de leur carrière, en termes d'affectation et de temps de séjour;

les agents contractuels de droit public, auxquels a été promise notamment la mise en place des éléments d'un cadre organisant la progression de leurs parcours professionnels, attendent beaucoup des travaux en cours ;

les recrutés locaux, en faveur desquels la CFDT-MAE a obtenu des engagements en matière d'amélioration de la protection sociale et de mise en place d'une politique d'action sociale, redéfinition des indemnités de fin de fonction, de protection contre la précarité, attendent impatiemment la traduction dans les faits de ces engagements.

La CFDT-MAE se montrera très vigilante sur tous ces sujets.

Comme vous pouvez le constater, Madame le Ministre, il y a beaucoup à reconstruire. C'est pourquoi les personnels attendent de votre part un véritable plan de sauvetage et souhaitent en connaître les principales étapes.

Notre syndicat espère recevoir le 4 février des réponses sur tous les sujets évoqués dans la présente lettre.

Dans cette attente, il vous prie d'agréer, Madame le Ministre d'Etat, l'expression de son plus profond respect.

Pour le conseil syndical,
le secrétaire général
du syndicat CFDT-MAE,

Jean-Pierre FARJON